



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 230 - Mai 2023

Edito

Présentation du budget 2023

Comme chaque année, le budget de la commune fait l'objet d'une large concertation de la commission des finances. Il a été voté en Conseil municipal du 7 avril 2023 à l'unanimité.

Section de fonctionnement : Le montant des recettes de la section de fonctionnement est de 2 665 491,17 €. Le montant des dépenses est de 2 262 760 €. La différence permet de dégager un autofinancement de 402 731,17 € qui contribue à financer une partie des investissements. Ce niveau d'autofinancement est en augmentation pour la 3ème année consécutives grâce notamment à la poursuite de la baisse de l'endettement et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il est à noter toutefois que la commune doit faire face cette année, à une hausse importante des prix de l'énergie d'environ 167 % par rapport à 2022, malgré l'amortisseur électricité.

Section d'investissement : Le montant des recettes et des dépenses s'équilibrent à 1 993 443,17 €. Ce montant comprend les restes à réaliser 2022 d'un montant de 966 510 €. Les restes à réaliser sont des dépenses engagées non mandatées. Elles sont financées par les reports de recettes 2022. Les recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement, de la taxe d'aménagement, du reversement d'une partie de

la TVA, du fond départemental d'aide aux communes, de subventions provenant du Conseil Départemental et de l'État, de la vente d'une maison allée du bois et d'un emprunt de 250 000 €.

Principaux investissements 2023 : Les principaux investissements sont : La première tranche de la rénovation des trottoirs de la rue des Pins Francs avec enfouissement des réseaux : 232 500 € ; la rénovation des bordures de trottoirs et caniveaux de la route de Landiras : 36 000 € ; La création d'une voie piétonne le long de la rue des Videaux : 40 000 € ; la poursuite de la création de provisions pour achat d'immeubles : 52 000 € ; l'étude préalable à l'agrandissement de l'école et l'installation de salles modulaires : 50 000 € ; la mise en place d'une clôture du terrain d'honneur du foot et la rénovation du City-stade : 50 000 € ; la réfection du crépi sur une façade de l'église et l'éclairage : 30 133,17 €. Les dépenses et les recettes sont reportées dans le tableau ci-joint.

Le conseil municipal a voté à la majorité des membres présents une augmentation de la taxe du foncier bâti, non bâti et d'habitation (pour les logements vacants) de 1 %.

**Pour la commission des finances,
Bernard Lamarque**

Bulletin

À compter du mois de juin, seuls les bulletins dont les administrés auront apposé l'autocollant distribué au mois de mars, seront distribués. Des autocollants sont disponibles à la mairie.



Vous pouvez désormais choisir de recevoir le bulletin communal mensuel sur votre boîte mail !

Les moyens de communication actuels nous permettent de proposer une parution dématérialisée du bulletin communal.

Pour vous inscrire :

<https://framaforms.org/votre-bulletin-communal-en-ligne-1677593020> ou vous pouvez vous inscrire auprès de l'accueil de la Mairie.



La cérémonie de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 organisée par le Comité du Souvenir se déroulera à 10h30 devant la mairie.

La cérémonie sera suivie par un moment de convivialité à l'Espace Culturel.



Inscriptions Rentrée Scolaire 2023 - 2024

Vous pouvez dès à présent procéder à l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés au plus tard le 31 décembre 2020.

L'inscription s'effectue exclusivement auprès de la Mairie.

Les pièces à fournir obligatoirement sont le livret de famille, un justificatif de domicile, une attestation de la CAF faisant état du quotient familial (à défaut le dernier avis d'imposition), et le carnet de santé de l'enfant. Une attestation d'inscription sera alors délivrée et transmise à la Directrice de l'école.

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école Georges Brassens, inutile de la renouveler, le transfert de classe se fera automatiquement.

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, la procédure et les pièces à fournir sont les mêmes. Un certificat de radiation de l'ancienne école devra également être produit.

Afin d'organiser au mieux cette rentrée, il est souhaitable que les inscriptions soient faites le plus tôt possible.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie :

contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulonne 12 et 26 mai.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous téléphonique avec Mme Lauriac Dupin en contactant le 06 35 78 58 58.



État Civil

Mathilde LAMARLÈRE et M. Riley Jackson MORSE se sont unis le 8 avril à Toulonne.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulonne.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 2^{ème} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **AVRIL-MAI-JUIN 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.

Ramassage des emballages, papiers : Vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.

La Poste : Lundi au vendredi : de 14h à 16 h30
Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication :

Christian DAIRE, Maire.

Mise en page, Imprimerie :

Sauternes Impression. Photos : Mairie

Site : www.mairie-toulonne.fr



Résumé du Conseil Municipal du 7 avril 2023

Jury d'Assises pour l'année 2024 – tirage au sort des 6 jurés portés sur la liste préparatoire

En préambule de ce conseil municipal, M. le Maire informe du résultat du tirage au sort à partir de la liste électorale de 6 jurés pour la liste préparatoire au Jury d'Assises 2024 de la Gironde.

Décisions à prendre

1) Présentation et adoption du Budget Primitif 2023

M. Lamarque, conseiller délégué chargé des finances, présente le budget primitif de l'exercice 2023. Ce budget a été préparé collectivement par la commission des finances.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 :

Section de fonctionnement :

2.665.491,17 €

Section d'investissement :

1.993.443,17 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget.

M. le Maire souligne l'important travail des élus avec une forte présence lors des commissions pour un réel exercice démocratique. *[Voir tableaux ci-dessous].*

2) Vote des taux des taxes locales 2023

M. Lamarque informe que les bases de fiscalité locales sont fixées par l'État et ont été augmentées de 7 %.

M. le Maire propose, suite aux travaux de la commission finances, de soumettre au vote soit 0 % d'augmentation soit 1 %. Cela permettra d'éviter des augmentations beaucoup plus significatives les années suivantes. Le Conseil municipal vote à la majorité une augmentation des taxes de 1 %.

3) FDAEC 2023 pour les travaux de «Rénovation des trottoirs de la Rue des Pins Francs»

M. le Maire rappelle aux élus municipaux le projet d'aménagement de la «Rue des Pins Francs», visant à rénover les trottoirs entre la RD1113 au nord et le carrefour

giratoire de la RD8 au sud (amélioration des revêtements pour accès et circulation des personnes à mobilité réduite (PMR), et pour l'entretien).

Plan de financement suivant pour les travaux de la 1^{ère} tranche (entre l'av du 8 mai 45 et la Rue du Château d'eau) :

Devis 126 842,72 € HT
 FDAEC : 19 900,00 €
 DETR (estimation) : 35 200 €
 Autofinancement : 71 742,72 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4) Choix du Bureau d'Études chargé de l'Étude préalable à la Restructuration du groupe scolaire

M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de réaliser dans les meilleurs délais des travaux d'extension des locaux du groupe scolaire.

Pour bénéficier des aides proposées par le Département, il est demandé de montrer que les restructurations s'inscrivent dans un schéma de développement cohérent et maîtrisé.

À l'issue de l'analyse des 7 offres (consultation de bureaux d'études, avec le CAUE), M. le Maire propose de retenir la proposition la mieux-disante présentée par la SAS kwbg (Bordeaux) pour un montant de 18 510,00 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

5) Demande de subvention auprès du Département au titre de l'étude préalable à la CAE «restructuration du groupe scolaire»

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à demander au Département

de prendre part au dispositif «convention d'aménagement d'école» ou «Programme Éducatif Contractualisé» et à solliciter les demandes de subventions nécessaires.

6) Demande de subvention auprès du Département au titre du mobilier pour le restaurant scolaire et la nouvelle classe de maternelles

Achat de mobilier pour l'ouverture de la nouvelle classe et renouvellement du mobilier du réfectoire des maternelles.

Plan de financement proposé :

Coût estimatif des équipements :
 15 500,00 € HT
 Subvention Département Gironde :
 9 300,00 €
 Autofinancement : 6 200,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Demandes de subventions auprès du Département au titre de restauration des registres d'état civil et de rayonnage des archives

Les registres d'état civil sont des documents uniques. Les travaux de restauration sont estimés à 2 079,00 € TTC (Atelier de Reliure et Gainage d'Art).

Le mobilier du local d'archives doit être remplacé et complété. Devis pour 47,50 ml de rayonnage : 2 148,00 € TTC (NEO CLASSEMENT).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ainsi que la demande subvention auprès du Département.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	761 660,00	R002 Résultat reporté (N-1)	330 357,40
012 Charges de personnel	1 251 600,00	013 atténuation de charges	30 000,00
65 Autres charges de gestion courante	211 450,00	70 produit des services	109 740,00
14 Atténuation de produits	1 500,00	73 impôts et taxes	1 596 317,77
66 Charges financières	32 500,00	74 dotation et participation	549 876,00
67 Charges exceptionnelles	4 050,00	75 autres produits de gestion courante	49 200,00
Autofinancement	402 731,17	Total recettes	2 665 491,17
Total dépenses	2 665 491,17		

Section d'investissement				
	Dépenses		Recettes	
	RAR 2022	Total 2023	Report recettes 2022	966 510,00
Remboursement du capital		189 000,00	Taxe d'aménagement	38 000,00
Voirie 150	222 220,00	717 020,00	FCTVA	48 000,00
Agenda 21	1 600,00	1 600,00	FDAEC	19 900,00
Matériel	74 200,00	90 100,00	Detr toiture complexe	3 735,00
Terrains	342 100,00	425 100,00	CD 33 toiture complexe	51 567,00
Batiments	212 790,00	279 190,00	vente allée du bois	120 000,00
Cadre de vie	2 190,00	2 190,00	Reprise tondeuse	24 000,00
Cimetière	8 000,00	8 000,00	DETR rue des pins francs	69 000,00
Aménagement mairie	29 300,00	35 450,00	Emprunt 2022	250 000,00
Ecole	51 000,00	114 400,00	AUTOFINANCEMENT	402 731,17
Reboisement forêt	9 450,00	9 450,00	TOTAL	1 993 443,17
Équipement sportif et culturel	2 260,00	58 260,00		
Restaurant scolaire	2 500,00	19 050,00		
Eglise	0,00	30 133,17		
Sauvegarde du patrimoine	8 900,00	14 000,00		
Cautonnement		500,00		
TOTAL	966 510,00	1 993 443,17		



8) Demandes de subventions auprès du Département au titre des travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue des pins francs

Coûts des travaux d'enfouissement de réseaux de la Rue des Pins Francs pour la 1^{ère} tranche estimés à :

- Éclairage public (8 nouveaux mâts de support): Travaux 31 700 € HT + Frais de gestion 2 219 € (subvention possible SDEEG : 6 340 € HT).

- Réseau Orange et fibre : Travaux 35 000 € HT + Frais de gestion 2 450 € (subvention possible CD33 : 10 500 €).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces opérations ainsi que les demandes subvention.

9) Demandes de subventions auprès du Département et du «Fonds vert» au titre de l'installation d'une bâche incendie

En prévision de l'installation d'une réserve incendie de 120 m³ à «Chay neuf», M. le Maire propose de solliciter le Département et l'État pour le financement de cet équipement.

Travaux : 16 068,00 € HT + Frais de gestion : 964,08 €. (Subvention max possible : CD33 9 640 € et Fonds vert 9 640 €). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11) Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la restauration des lustres néo-médiévaux de l'église Saint-Saturnin

Proposition de sollicitation d'une subvention (30 %) auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin de financer la restauration des deux lustres néo-médiévaux de l'église Saint-Saturnin, inscrits à l'inventaire depuis le 16 février 2009.

Coût estimé à 5 568,00 € TTC (L'ATELIER 32). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

12) Choix des entreprises chargées des travaux de rénovation - isolation du Complexe sportif

Suite à la procédure d'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la toiture du Complexe sportif, les travaux à réaliser ont été redéfinis. Le remplacement de la couverture en fibrociment et de la verrière ont été retenus.

Montant total de marché : 141 518,40 € TTC.

M. le Maire propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses (Entreprises Bapsalle, Malambic, Lasserre, Laporte et Fau). Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

13) Tableau des effectifs : avancement de grade 2023

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour un agent communal.

14) Demande de subvention auprès du Département (FDACV) pour la rénovation du Pont du Maillard

Proposition de solliciter le Département pour le financement de la réfection du Pont du Maillard, situé en traversée de la «Route de la Garonne», cet ouvrage présentant des désordres importants le fragilisant, ce qui a conduit à prendre des mesures de restriction de circulation sur cette voie.

Une première estimation est de 52 508,52 € TTC. Subvention max possible 10 500 €. Le conseil municipal approuve à

l'unanimité.

15) Dossier MESSINES : Acceptation de l'acquisition par préemption d'un bien par l'EPFNA après le jugement du 2 mars 2023

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'EPFNA à ne pas faire appel de la décision de jugement du 2 mars 2023 par le Tribunal judiciaire de Bordeaux fixant le prix d'acquisition des parcelles à 280 000 euros et condamnant l'EPFNA à verser aux consorts Messines la somme de 7 700 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile et à poursuivre l'acquisition des parcelles du 80 avenue 8 mai 45.

16) Motion de défense de l'hôpital public

Depuis plusieurs mois, les élus du territoire s'inquiètent de l'avenir de l'offre de soins sur le Centre Hospitalier SUD GIRONDE. Le CH Sud Gironde, grâce à la dynamique de son projet d'établissement et la mobilisation de ses équipes, a recruté 36 médecins ces deux dernières années.

Le CH Sud Gironde comme tous les autres centres hospitaliers a recours à l'intérim. Ce recours va être limité par la loi Rist adoptée en 2021 et dont l'application a été décalée au 3 avril. Toute réduction de cette offre nuirait gravement à l'équité d'accès aux soins. Notre territoire entend bénéficier d'une «Egalité d'accès aux soins».

Face à ces risques nous demandons à ce que des réquisitions soient faites pour maintenir et garantir l'accès aux soins et le maintien des services essentiels, dont les urgences et la maternité. Le conseil municipal adopte la motion à l'unanimité.

(Consulter la motion dans son intégralité sur www.mairie-toulenne.fr)

Informations

1) DIA - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées.

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Compte rendu du conseil d'école du 16 mars 2023 par M. BOUCAU

- Effectifs et prévisions de rentrée 2023 : à ce jour, 278 élèves (11 classes) et 1 dispositif ULIS. Prévisions d'une arrivée assez importante de 39 élèves (nouvelles constructions). Classe ULIS complète à 12 élèves. Une ouverture de classe maternelle a donc été actée.

Inscriptions déjà ouvertes.

M. Favier propose d'informer les futurs collégiens sur les transports scolaires.

- Les dispositifs de **protection de l'enfance** doivent être présentés aux familles :

- 1^{er} recours : Médecin scolaire.

- 2^{ème} recours : Information préoccupante. La famille est immédiatement avertie par la Directrice.

- 3^{ème} recours : Signalement, rédigé si l'enfant est en danger grave et immédiat (violences attouchement sexuels...). Dans ce cas, l'école n'a pas le droit de parler à la famille.

• Projet et vie de l'école

- Projet lecture aux enfants de la crèche Ribambelle de Toulenne. Les grands (du CE2 au CM2) lisent des livres aux enfants de la crèche tous les mardis matin. Projet qui sera sûrement reconduit après bilan avec l'ensemble des équipes. C'est un projet qui prend tout son sens pour la préparation des enfants de crèche à l'entrée à l'école et qui est très motivant pour nos élèves.

- 3 et 4 avril : CROSS de l'USEP à Toulenne : 30 classes de différentes écoles du secteur.

- 6 avril : Cross du Sauternais : 4 Classes (cross matin + ateliers l'après-midi) à la Tour Blanche à Bommès.



- Courant mai, début du projet de végétalisation de la cour maternelle.

- 15 mai : inauguration des arbres plantés par chaque classe dans le bois communal.

- 9 juin : 2 concerts du centre de musique ancienne de Sauternes. Puis, Fête des familles.

- 10 juin : kermesse de l'APE.

- 4 classes de maternelle en attente d'une réponse pour un projet de fin d'année au Festival de l'Échappée belle.

- Spectacle 4 tendances au Grand Théâtre : danse contemporaine / classes de Mmes Ginestet et Bahaud.

- Initiation handball en attente de validation

- Projet prix littéraire : 4 et 5 mai, vote des élèves des classes élémentaires pour le livre le plus apprécié de chaque cycle.

• Périscolaire

De plus en plus fréquenté, surtout le matin.

Participeront à la kermesse le 10 juin avec un spectacle danse et théâtre.

• Restaurant scolaire

Hausse des effectifs depuis le menu à 1 euro. Quelques personnes âgées sont aussi présentes. Maintien des comptes à l'équilibre malgré l'inflation. Repas champêtre 6 juillet (parents bénévoles bienvenus).

• APE

Fête d'Halloween : goûter le vendredi, soirée le samedi.

Téléthon : 8 bons repas au Saint-Julien offerts (valeur 108 €).

Noël : différentes contributions pour un total de 1 036,99 euros. Très bonne 1^{ère} édition du marché de Noël.

• Fonctionnement de l'école

Sécurité : 2 exercices «incendie» dont 1 sur le temps de pause méridienne et 1 exercice «risques majeurs» (isolement, on se calfeutre) réalisés.

Coopérative scolaire ; à ce jour, peu de dépenses. Le solde est de 7 565,58 €.

Travaux : Coursive terminée.

Travaux à venir : aménagement vestiaire et sanitaires pour le personnel. Mobilier pour restaurant maternelle (voté en conseil municipal).

Dès la rentrée prochaine, location d'une salle pour les activités périscolaires. La salle 13 va redevenir une classe.

À plus long terme : agrandissement de l'école. Un Comité de pilotage sera à mettre en place avec la municipalité, les enseignants et parents d'élèves élus.

- **Question 1** : Quel est le fonctionnement du service minimum en cas de grève ?

Le SMA est un droit d'accueil par des agents communaux en cas de grève à mettre en place si grévistes >à 25 %. Mais ils peuvent aussi être en grève (pas d'obligation de déclaration 48 h avant comme les enseignants et pas de réquisition possible).

2 choix : autres personnels communaux (refus de la Mairie car non formés) ou extérieurs (difficulté de recrutement, validation de la préfecture...). Refus de la Mairie d'engager sa responsabilité.

Autre raison politique : pas d'application car refus d'être briseur de grève.

L'école n'a été fermée en raison des grèves que 2 fois cette année. Mécontentement exprimé par certains sur le choix de la Mairie.

- **Question 2** : Format des photos de classe pour albums vendus par l'APE : à voir avec le photographe.

- **Question 3** : Quels moyens mis en place pour des activités piscine ? Libre choix de l'enseignant de faire ou ne pas faire l'enseignement de natation (déjà répondu en conseil d'école récemment). Concernant les encadrants, il faut 1 IEB par classe (impossible à avoir, même pour sortie vélo).

- **Question 4** : Possibilité de renseigner l'enseignant à l'origine du retrait de point ? Non, ce n'est pas forcément un enseignant. C'est un projet d'équipe. Contacter l'enseignant de l'élève.

- Remarques des parents :

Inscrire au CR l'interdiction de fumer ou vapoter dès le passage du portail : Non, l'enceinte est définie par les portails des cours maternelle et primaire. Même réponse sur l'usage des trotinettes électriques. Les parents sont invités à prendre en considération les personnes et enfants qui les entourent.

3) Retour sur les digues par Christian DAIRE

Les conseillers communautaires de Toulonne ont été très déçus du vote négatif concernant la prise en charge de l'endiguement lors du Conseil communautaire.

S'ensuit une discussion au cours de laquelle, les conseillers municipaux demandent à M. le Maire de communiquer par voie de presse et d'envisager de possibles recours.

(Voir page 8, le communiqué de M. le Maire).

Questions diverses

Marjorie DOUMERC fait point sur l'installation des baliroads route de Landiras. Au 1^{er} ressenti, très satisfaite, facilité pour rentrer chez elle. La signalétique présente un problème avec le soleil dans les yeux. Jacques Cattaneo pense qu'il faut laisser le temps de l'essai mais constate que des véhicules réaccélèrent vivement.

Willy FUMEY, pour faire suite, relaie que les riverains de la Chêneraie ressentent une réelle gêne, pense qu'il est nécessaire de sortir l'écluse centrale et de tester d'autres solutions.

Christian RATEAU bloqué cet après-midi, pense que l'on pourrait supprimer celui

du milieu et les resserrer. Le forum des associations se déroulera le 9 septembre.

Nadège DESCLAUX informe que les programmations pour la Fête de la Musique (17 juin) et le Festival (26 août) sont bouclées. Même si une association tiendra la buvette, l'aide des élus sera appréciée.

Jean-François BALADE remercie les services techniques pour l'entretien des trottoirs de la Rue du Château d'eau.

Il s'étonne du manque d'information de la coupure de la rue des Pins Francs. Les PAV ont été nettoyés. Il lui est relayé que de nombreux papiers sont laissés lors des

ramassages des containers jaunes.

Jean-René BOUCAU relaie les remerciements de la directrice et de M. Laffite pour l'organisation du cross de l'USEP sur 2 jours. La municipalité est invitée à la fête des familles le 9 juin. Le repas champêtre aura lieu le 27 juin 2023.

Prochains conseils municipaux :

**Vendredi 12 mai
et Vendredi 16 juin
à 18 h 30**



RA.PE.TOU

La Cavale, 30^{ème} édition !

Après deux éditions annulées pour raisons sanitaires, la Cavale des RAPETOU fut enfin de retour l'an dernier avec environ 350 participants. Ce sera cette année la 30^{ème} édition et elle aura lieu le dimanche 14 mai à Toulence. Cette course a été créée en 1992 par les membres fondateurs des RAPETOU.

Pour cette année, le parcours de l'an dernier est reconduit avec toujours le même principe : une boucle pour le 5 km, deux boucles pour le 10 km. Ce parcours mi-route mi-chemin relie le bois communal de Toulence et le bois de Jean Blanc.

Une randonnée est également au programme pour les marcheurs avec passage dans les vignes du château de Malle (10 km). Enfin, deux courses gratuites se dérouleront pour les enfants et les jeunes : 1 km dans le bois communal pour les plus petits et 2,5 km pour les benjamins et minimes.

Tous les participants recevront un tee-shirt spécial 30^{ème} édition et de nombreuses récompenses seront offertes lors du podium. Une buvette et un repas (jambon braisé à 10 €) sont également prévus pour l'après-course. De plus, la fanfare Y a pas l'feu sera chargée de mettre l'ambiance.

Cet événement demande une grosse organisation et ne serait pas possible sans l'aide des partenaires des RAPETOU, de la municipalité de Toulence et des nombreux bénévoles indispensables à une telle manifestation.

C'est avec impatience que toute l'équipe vous attend le 14 mai, comme simple spectateur ou comme participant. Pour cela, n'hésitez pas à vous inscrire sur le site des RAPETOU : <https://www.rapetou-toulence.com/>

Pour tout renseignement : toulence.rapetou@gmail.com

Détail des épreuves :

- 9 h 15 : départ de la randonnée (7 € par Internet / 9 € sur place)
- 10 h : départ du 5 km (8 € par Internet / 11 € sur place) et du 10 km (10 € par Internet / 13 € sur place)
- 11 h 15 : départ de la course des enfants (gratuit)
- 11 h 30 : départ de la course des jeunes (gratuit)

La Cavale Des Rapetou Toulence - 30^{ème} édition
14 mai 2023
Mi-route mi-chemin

Inscriptions internet

- 9h15** Randonnée 10 km
- 10h00** Courses 5 & 10 km
- 11h15** Courses enfants

Contacts
toulence.rapetou@gmail.com
www.rapetou-toulence.com

Partenaires : CULAC, Auto Éclair Plus, Crédit Agricole Aquitaine, P. Patrouilleau, etc.

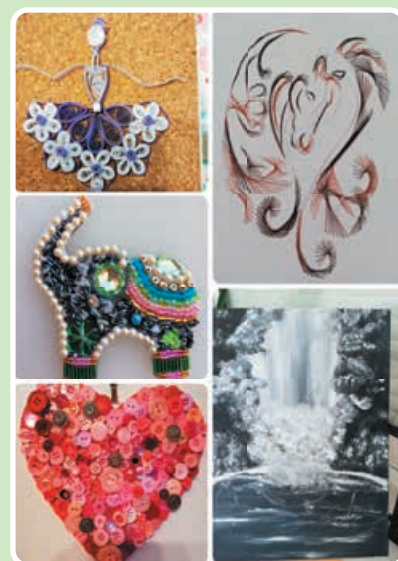
SCRABBLE'TOUL

Un **ATELIER ART CRÉATIF** sera prochainement créé au sein de l'association Scrabble'Toul'

Les activités seront : peinture, modelage, quilling (papier roulé), broderie sur papier, etc ...

Les jours de ces activités sont à définir.

Pour plus d'informations contacter :
Françoise 06 66 09 23 47



ATPH

TOULENNE
CONCERT
Vents d'Ébène
Ensemble de clarinettes
Direction : Gilles Dubard

ÉGLISE ST-SATURNIN
Rue de l'église (En bord de Garonne)

Lundi 8 mai 2023
à 16h30

Réservations :
06 73 28 01 74 / 07 87 00 14 76
atph.toulence@gmail.com

Partenaires : C.A. Aquitaine, C.A. 63, etc.



Foot Avenir Toulennais

L'école de football Entente Fargues Toulenne Barsac Preignac a commencé son stage avec 30 joueurs de divers clubs encadrés par 5 éducateurs diplômés pour une durée d'une semaine.

Ce lundi nous avons reçu la visite des enfants de l'accueil de loisirs de Toulenne pour une initiation à notre sport. Les enfants, garçons et filles âgés de 3 à 4 ans, étaient encadrés par Sarah P, Inès, Noéline, et Sarah B. Ce moment sympathique a amené beaucoup de sourires aussi bien du côté des jeunes pousses que du côté des footeux.

Le stage est agrémenté de plusieurs sorties Jump à Langon, KFC, foot indoor et d'autres surprises.



Lundi de Pâques, l'école de football de l'Entente Fargues Barsac Toulenne a représenté les couleurs de la commune et du club à Landiras.

Les jeunes de U6 U7ans, 6 joueurs dont une fille, encadrés par Monique, Cyril, Younes, David ont terminé 7^e sur 16.

Les joueurs U8 U9 encadrés par Franck et Eric ont joué la finale. Malgré une belle prestation, notre équipe finit 2^e. La deuxième équipe termine à la 7^e place sur 12.

Merci aux dirigeants des clubs pour cette manifestation sportive qui a réjoui les petits et plus grands.



«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulenne.fr»



Digues

Lors du Conseil Communautaire du mardi 4 avril dernier la Communauté de Communes a pris une décision lourde de conséquences concernant le déclassement des digues de la Garonne. J'ai été amené avec mes collègues élus toulonnais à défendre avec acharnement le maintien de notre système d'endiguement de la CdC dans son ensemble, avec un focus particulier sur le casier Preignac-Toulonne qui a vocation à protéger en plus des terres agricoles, des habitations, et des infrastructures importantes d'intérêt général et à vocation publique.

Notre démarche n'a pas suffi à inverser la tendance, le Conseil Communautaire ayant voté par 27 voix défavorables au maintien des digues, 21 voix pour leur maintien et 2 abstentions. Bien que légal, ce choix met en péril la notion même de solidarité territoriale, socle sur lequel ont été fondées les Communautés de Communes, solidarité si bien mise en valeur lors des incendies de l'été dernier. La prévention des inondations ne mériterait-elle pas, elle aussi, notre solidarité ?

La faute originelle vient de l'État qui a transféré une fois de plus aux intercommunalités une compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sans aucune compensation, en la faisant financer par une taxe spécifique levée par les CdC sur l'ensemble de leur territoire. Cerise sur le gâteau, l'État, qui ne faisait pas grand-chose quand il était responsable devient prescripteur et exige moult études (fort chères) et travaux de remise à niveau qui font flamber les coûts d'entretien des digues jusqu'alors plutôt bien gérées par de petites associations de propriétaires.

L'étude hydraulique censée aider les élus de la CdC a été à charge, le cabinet n'ayant à aucun moment rencontré les élus concernés ou les présidents d'ASA et donnant de mauvaises extrapolations, ayant pour conséquence de faire exploser les coûts avec, par exemple, une surverse de digue annoncée tous les 6 ans et les coûts induits (diagnostic complet, remise en état, etc...), alors qu'historiquement les surverses ont lieu tous

les 30 à 40 ans (cf historique des crues). Les montants annoncés ont dissuadé nombre d'élus à voter pour le maintien du classement des digues.

La perte de la digue est à notre sens une erreur politique, économique, sociale, et écologique :

Politique en termes d'image face aux populations du long du fleuve durement éprouvées lors des inondations de 2021, et de manque de vision à long terme.

Économique car le coût des réparations d'équipements public communaux et intercommunaux sera lourd et répété, supérieur au coût d'entretien de la digue. Relogement de familles, baisse de la valeur des biens immobiliers etc...

Sociale pour les familles touchées moralement et financièrement par ces sinistres, qui ne pourront plus s'assurer à cause des débordements devenus trop fréquents et répétitifs faute de protection par la digue.

Écologique car les effluents des 2 stations d'épuration de Preignac seront directement rejetés dans la Garonne à chaque inondation et le système d'assainissement paralysé.

Le déclassement de ces digues va donc avoir de graves conséquences sur nos installations et la vie des populations concernées. Ce sont plus de 140 années de protection et de gestion efficiente qui sont balayées d'un trait de plume, vécue comme une insulte par les populations, les propriétaires et les exploitants agricoles.

Toutefois, la municipalité, en lien avec les membres actuels de l'ASA fera tout ce qui est en son pouvoir pour défendre et protéger les intérêts des riverains, propriétaires, agriculteurs et autres usagers des bords de Garonne. Nous réfléchissons d'ores et déjà à la constitution d'une association dont les contours et les buts sont encore à définir.

Christian DAIRE, Maire de Toulonne
Dominique TURTAUD, Président de l'ASA des digues